

**Zeitschrift:** Domaine public

**Herausgeber:** Domaine public

**Band:** - (1966)

**Heft:** 53

**Artikel:** L'information moderne

**Autor:** [s.n.]

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1029342>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 29.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## (suite de la page précédente)

de l'entreprise. Mais cet argent, les actionnaires le retrouvent dans la plus-value boursière de leurs actions ou dans les droits de souscription qui leur sont accordés au moment de l'augmentation du capital social. L'actionnaire touche alors une sorte de bénéfice différé. Le salarié lui n'y a pas droit. Et pourtant la plus-value de l'entreprise est pour une bonne part le produit de son travail. Quand obtiendra-t-il sa part sur les bénéfices non distribués et réinvestis ? Cette revendication qui peut sembler abstraite, il était agréable de l'entendre formulée en termes simples et vigoureux sur les antennes de la TV romande.

### Famille

L'insuffisance de la politique familiale éclatait dans tous les commentaires. L'ouvrier qui gagne un peu plus de mille francs par mois, qui doit élever deux ou trois gosses, qui ne peut pas être aidé par le salaire d'appoint de sa femme, doit compter chaque franc. Vérité hélas ! banale, mais elle était dite avec un accent de sincérité qui ne trompait pas.

### Des documents irremplaçables

Une vieille revendication des mouvements de gauche, c'est d'obtenir une place plus grande sur l'antenne. Quand il s'agissait de la radio, surgissaient les difficultés. Qui irait parler ? Et sur quels sujets ? La TV résout ce problème. Elle fait parler, elle fixe des visages ; elle n'exige pas la présence de débater ; elle s'exprime en direct, elle réduit le rôle du commentateur et du commentateur.

Nous souhaitons vivement qu'elle multiplie de telles incursions dans la vie réelle.

## Le Suisse aime le confort, mais ...

C'est en ces termes que M. Schaffner a annoncé que non seulement la Suisse devrait choisir ses investissements selon un ordre de priorité, mais accepter que soient augmentés les impôts.

La fiscalité n'est pas moderne, a-t-il déclaré. Nous en convenons. Mais qu'est-ce dans son esprit qu'une fiscalité moderne ?

Rappelons qu'un rapport interne des économistes de l'A.E.L.E., mais qui fut l'objet de divulgations calculées, estimait que la Suisse ne pourrait pas éviter une augmentation des impôts indirects.

Il serait souhaitable que M. Schaffner précise sa pensée, de même que l'on aimeraient voir le Parti socialiste suisse et l'Union syndicale rappeler qu'ils ont esquissé les grandes lignes d'un programme économique, auquel, jusqu'ici, le Conseil fédéral ne semble guère attacher d'importance.

## Homère prête-moi ta lyre !

Les rapports de gestion des autorités exécutives sont parfois riches en renseignements, mais aussi de faibles qualités lyriques.

Lausanne fait exception. Elle vit et chante son épope. Achille et Homère, en un seul surhomme, sont dans ses murs.

Rapport de gestion. Administration générale. P 16.

« Deux éléments sont venus bouleverser cette quiétude dont Bocion avait le secret : l'Exposition nationale et le développement fulgurant du yachting. La première a donné le branle à une série de travaux d'infrastructure. On en avait discuté pendant trente ans ! Pointe du Flon, port de Vidy, combles, agrandissement de Bellerive, nouveau port de la C.G.N., tout cela en cinq ans. Des esprits chagrins ou peut-être inoccupés ratiocinent encore sur l'opportunité ou le style de tel ou tel aménagement. Mais l'Histoire ne va pas en arrière. Poursuivant sur la lancée, la Municipalité a mis au point, tout le long de l'année passée et en parfait accord avec les sociétés d'Ouchy, les plans d'exécution du port dont votre Conseil a approuvé les grandes lignes. »

## L'information moderne

« L'industrie suisse négocie le virage atomique ». Sous ce titre, M. Bertil Galland dans la « Feuille d'Avis de Lausanne » s'est livré à une vaste et minutieuse enquête sur les projets actuels et concurrentiels de Brown Boveri et Sulzer.

Nous avons lu ce reportage avec d'autant plus d'intérêt que nous avions consacré un long article à ce sujet capital, sans avoir eu la possibilité comme le journaliste professionnel de compléter sur place notre enquête en interrogant les responsables. Mais la comparaison que nous inspire ce reportage n'est pas de journal à journal, mais de journal à Parlement.

Les Grands Conseils de Genève et de Vaud ont été saisis de demandes de crédit pour permettre l'achèvement des travaux de Lucens. Vaud vient de souscrire un million, seul le P.O.P. s'opposant à l'octroi de ce crédit. Nous ne discuterons pas l'opportunité de cette décision. Mais deux remarques s'imposent. A travers le débat de son Parlement, le citoyen n'a obtenu aucune information intéressante sur l'enjeu actuel de la bataille nucléaire en Suisse. Il s'agissait de voter une dépense. Etaient fournis les arguments propres à enlever la décision, qui se résument d'ailleurs en ce principe qu'il faut bienachever ce qui est entrepris. En revanche, ce même citoyen a été mieux renseigné par une enquête de journaliste.

On peut faire d'ailleurs les mêmes remarques à propos du message du Conseil fédéral. Une fois encore : le confidentialisme discrédite la vie politique et les institutions.

Il est significatif aussi que, dans l'aventure de Lucens dont on sait que les prolongements sont fort incertains, les Cantons romands seuls y vont de leurs deniers. Aucune participation cantonale alémanique. On ne peut s'empêcher de faire quelques réflexions. Des millions semblables à ceux qui sont votés pour Lucens auraient permis d'engager dans d'autres conditions la bataille des Raffineries. Mais pour cet objet personne n'a voulu prendre de risques. En revanche, pour Lucens, le million est voté, sans crise, sans douleurs, quand bien même la Suisse allemande amusée nous regarde financer seuls à fonds perdus. Du moment que la Confédération met de l'argent, pensent les Alémaniques, ils font eux aussi largement leur part.

Relevons enfin que le projet Dragon que vante Brown Boveri ne permettra pas d'échapper à l'emprise américaine. Ce réacteur fonctionne à l'uranium enrichi dont les Etats-Unis ont le monopole. Ils feront en sorte qu'aucune concurrence sérieuse ne menace leur propre industrie. Ils en ont les moyens. Si B.B. joue cette carte, elle ne le mènera pas loin. Au mieux B.B. pourra-t-il discuter, en position de force, avec ses concurrents américains quelque accord de seconde main. Rien de plus.

Quant à la suite de Lucens, qui avancera les centaines de millions nécessaires ? Personne ne le sait encore.

## L'homme heureux n'a pas de mémoire

Nous avons dit combien la Société de Banque suisse était, en sa qualité de gros actionnaire d'Italo-Suisse, intéressée au bon démarrage, en bourse, des actions des R.R. Dans D.P. 46, nous avions cité un savoureux, rétrospectivement, conseil de placement de la S.B.S. Les Raffineries, valeur sûre. Italo-Suisse, de même.

Ce conseil était daté décembre 1963, avant que ne commence l'exploitation. Rappelons pour mémoire :

**Perspectives à court et à long terme :** Etant donné la nouvelle orientation des placements, les perspectives de la société sont fonction de l'évolution économique et boursière en Italie ainsi que de l'avenir des Raffineries du Rhône S.A. Ces dernières années, l'économie italienne s'est signalée par un rythme de croissance particulièrement élevé. Dans la mesure où l'Italie demeurera fidèle au Marché commun, elle sera appelée à se développer plus rapidement que les autres partenaires de la CEE, ce dont

devrait tout particulièrement bénéficier l'industrie sidérurgique à laquelle Italo-Suisse est intéressée. Quant aux résultats financiers des Raffineries du Rhône S.A., les perspectives sont des plus favorables. La totalité de la production est vendue en vertu de contrats à long terme, si bien que l'écoulement du pétrole raffiné ne cause aucun souci à la société. Les revenus des actions Raffineries du Rhône contribuent à renforcer le potentiel de gain d'Italo-Suisse.

Admettons que chacun peut se tromper. Mais on savourera la haute sagesse de la même banque, qui, après avoir poussé à la hausse les petits actionnaires (l'action de 100 francs était une action dite populaire) déclare en mai 1966 :

En Suisse, le cas des Raffineries du Rhône nous montre où peut mener la spéculation exagérée. Il est déjà heureux que les actionnaires minoritaires puissent encore être dédommagés au pair; ainsi les acheteurs ne subissent des pertes qu'en conséquence de la forte hausse de 1963. Ceci confirme la règle essentielle que l'achat d'actions d'une entreprise nouvelle n'ayant réalisé aucun bénéfice, même si ses perspectives s'annoncent réjouissantes, ne peut entrer en considération que pour des investisseurs disposant de fonds en suffisance et conscients des risques de perte qu'ils encourrent.

En effet, le cas des R.R. nous montre où peuvent mener beaucoup de choses.

## Nos lecteurs diffusent Domaine public

Depuis janvier nous n'avions pas rappelé que notre meilleur moyen d'améliorer la diffusion de D.P., c'est la propagande spontanée que nous font nos lecteurs. Ces cinq premiers mois, nombreux sont ceux qui, en nous fournissant une adresse utile, nous ont permis d'enlever plusieurs abonnements. Cet effort de nos amis est toujours indispensable pour la bonne marche de notre journal. Même si nos comptes sont équilibrés, nous savons que les frais augmentent d'année en année. Nous aimerions pouvoir maintenir à 12 francs le prix de l'abonnement; avec une diffusion encore élargie, ce ne sera pas trop difficile. Nous récompenserons cette fois vingt de nos lecteurs. Dix qui nous ont procuré plus d'un abonnement et dix autres tirés au sort. Grâce à la générosité de M. Michel Boujut, nous pouvons leur offrir le numéro spécial de la revue « Témoins », consacré à Jean-Paul Samson, hommage dont nous avions dans D.P. relevé la qualité.

### Concours « Domaine Public »

- Aguet Pierre, Vevey, 10
  - Benoit Pierre, L'Orient, 1
  - Cantini Claude, Lausanne, 1
  - Crevoisier J.-Cl., Moutier, 3
  - Dewarrat Robert, Meyrin, 1
  - Duvoisin Roger, Cernier, 4
  - Genaine Charles, Lausanne, 1
  - Jaques Adalbert, La Sagne, 1
  - Mertenat Charles, Bellelay 1
  - Pache Pierre, Yverdon, 3
  - Pete Alfred, Lonay, 1
  - Veillon Armand, Montreux, 8
  - Widmer Alphonse, Porrentruy, 3
  - Wild Marcel, Courtelary, 1
  - Badan R., Pully, 1
  - Cornaz Henri, Yverdon, 6
  - Gardiol André, Lausanne, 1
  - Thévenaz J.-P., Lausanne, 2
  - Jeanneret J.-R., Le Landeron, 1
  - Lovis Jeanne, Bâle, 1
  - Desarzens Henri, Bex, 1
  - Frautschi Fred, Berne, 1
  - Lacout Pierre, Lausanne, 1
  - Lavanchy H., Lausanne, 1
  - Favez J.-Cl., Chêne-Bourg, 2
  - Cherix P., Bussigny, 1
  - Gauthier Philippe, Payerne, 1
  - Schwed Philippe, Genève, 1
  - Morier-Genoud D., Les Moulins, 1
  - Zimmermann J., La Tour-de-Peilz, 1
  - Chatelain G., Genève, 2
  - Perrenoud Jeanne-Marie, Genève, 1
  - Bachelard Bernard, Lausanne, 1
  - Cachemaille E., Pully, 1
  - Torracinta Claude, Genève, 1
  - Adout Jacques, Chardon, 1
  - Vautier Dr, Orbe, 1
- (plus un lecteur de Meyrin dont nous n'avons pas pu déchiffrer le nom, 2 abonnés).